

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 96 (1993)

**Artikel:** Histoire et politique : quelques réflexions sur les rapports entre discours historique et identité jurassienne  
**Autor:** Voutat, Bernard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-555160>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Histoire et politique

## *Quelques réflexions sur les rapports entre discours historique et identité jurassienne*

*par Bernard Voutat*

Il ne fait aucun doute que les historiens du Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation ont intégré dans leurs travaux toute une réflexion sur l'usage politique du discours historique. Leurs analyses de la Question jurassienne ont ainsi pu mettre en évidence le fait que les protagonistes de ce conflit ont largement recouru à certaines interprétations du passé jurassien pour soutenir leurs arguments plus immédiatement politiques.

\*\*\*

Deux citations, en préambule, me semblent appropriées pour esquisser les contours de cette problématique et pour en montrer les difficultés. La première, de B. Prongué, illustre bien la réflexion d'un auteur qui, tout en s'inscrivant dans une conjoncture politique particulièrement sensible – ce texte est rédigé à l'occasion de l'entrée en souveraineté du nouveau canton – s'interroge simultanément sur la production comme sur la réception des connaissances historiques. Ainsi, écrit-il, «la connaissance historique est un mixte indissoluble entre le passé et l'historien. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une simple précaution oratoire, car l'exercice est périlleux lorsqu'on a la Question jurassienne dans les reins». [Et il ajoute]: «Les travaux historiques sur le sujet sont moins jugés quant à leur valeur scientifique, que sur l'interprétation donnée car, dans le Jura, le passé est pensé politiquement»<sup>1</sup>.

Double difficulté, donc, que souligne B. Prongué: celle liée à l'exercice même du métier d'historien, compte tenu de son enracinement social et de son inscription dans une conjoncture historique précise; celle aussi de la reconnaissance sociale de ses travaux et de leur validité scientifique, travaux destinés à être loués ou condamnés, non pas en fonction des critères (problématiques il est vrai) d'une certaine scientificité, mais bien plutôt selon leur degré de proximité avec l'une ou l'autre des conceptions politiques en présence.

La seconde citation, de Cyrille Gigandet, plus récente, montre bien que cette préoccupation demeure: «L'aspect ardu et périlleux du travail de l'historien ne réside pas uniquement dans la recherche et l'interprétation des sources et des documents, en vue de déterminer des faits

vrais. Dans une mesure importante aussi, la tâche est rendue plus laborieuse par une mythologie ambiante qui s'attache non seulement aux idées et aux concepts, mais peut imprégner jusqu'aux événements eux-mêmes. Ces dangers sont particulièrement grands quand l'historien s'attache à des questions très disputées, comme la Question jurassienne, où l'histoire constitue, certes, une source d'éclaircissement sur le débat en cours, mais devient également elle-même l'un des enjeux du débat»<sup>2</sup>.

\*\*\*

En effet, dès ses origines, en 1947, et plus particulièrement jusqu'au milieu des années 1960 au moins, l'histoire jurassienne est placée au cœur du conflit<sup>3</sup>. Pour le Comité de Moutier d'abord, pour le Rassemblement jurassien ensuite, il s'agit d'imposer l'idée d'une *continuité historique* entre l'ancien Evêché de Bâle, «entité autonome huit siècles durant», nous dit-on, et le Jura bernois, «annexé» (dans cet esprit) au canton de Berne en 1815. Pour l'organisation séparatiste, ce constat traduit bien l'existence d'un «peuple jurassien» qui, examiné à «travers les âges», des «origines» à nos jours, révèle la permanence d'une «âme» et d'une «culture» jurassiennes qui, toutes deux, à la fois expliquent et légitiment la revendication d'autonomie portée par le Comité de Moutier et celle d'indépendance que développe ensuite le Rassemblement jurassien. Cette idée, du reste, s'est progressivement élaborée dans des études historiques sous l'autorité desquelles le mouvement séparatiste s'est placé dès sa création<sup>4</sup>. Que l'on pense à la vision d'un P.-O. Besire en 1947<sup>5</sup>, pour qui le Jura constitue une «entité nationale», et qui, dans les années 1950, entre dans la polémique à propos de l'autonomie pluriséculaire d'un Etat jurassien, le «ci-devant» Evêché de Bâle. Ou encore, à cette appréciation de V. Erard, qui n'est pas sans rappeler les thèses classiques du RJ, dont il est du reste en partie l'inspirateur: «La réalité jurassienne est un fait historique et vivant. L'âme de notre terre a passé en nous et dans nos institutions. Forte de régions qui se complètent, la terre jurassienne et d'une diversité heureuse (...). Les Jurassiens savent que les régions de leur pays cachent, sous la diversité géographique, une secrète et vivante unité»<sup>6</sup>.

Roland Béguelin, de son côté, offre une version très proche de celle-ci. Pour lui, en effet, la crise jurassienne, se fonde sur la co-présence, dans le même espace, de deux entités «historico-ethniques» différentes. Aussi peut-il affirmer: «Cent trente ans après l'annexion du Jura au canton de Berne, les causes du conflit sont données comme au premier jour, elle ont la même densité, la même valeur, et rien qu'à les évoquer, tout un passé surgit, avec son cortège de désillusions, de larmes, d'injustices, et d'efforts sans cesse recommencés. Les mobiles des Jurassiens d'aujourd'hui [1963] n'ont pas changé, les réalités non plus (...) et

la Question jurassienne, au point où nous en sommes, peut s'illustrer par le mécanisme des événements et des faits»<sup>7</sup>.

\*\*\*

De l'autre côté, la logique de l'organisation antiséparatiste et des historiens qui en sont proches n'est guère différente durant toute la période. Mais en remontant dans le temps, l'Union des patriotes jurassiens s'efforce de dégager une représentation inverse du passé jurassien, soit une conception où domine l'idée d'une permanence des divisions – historiques, politiques, religieuses, linguistiques, géographiques, culturelles, de mentalité, etc. – entre Jurassiens eux-mêmes. Ainsi, par exemple, peut-on lire sous la plume d'Alfred Gasser, historien et constitutionnaliste, théoricien en somme de l'organisation loyaliste, que «l'Evêché de Bâle est longtemps demeuré un conglomérat féodal de juridictions purement locales et de populations morcelées»<sup>8</sup>. L'organe antiséparatiste *Le Jurassien* se fait le porte-parole de cette analyse et affirme de façon permanente, en se référant à la géographie et à l'histoire, le caractère éminemment disparate des communautés qui constituaient l'ancien Evêché de Bâle. En soulignant la complexité – du reste largement reconnue par les médiévistes – de l'organisation de l'espace sous l'ancien Régime, le mouvement antiséparatiste s'attache à démontrer l'absence de continuité politique et territoriale entre l'Evêché dans son ensemble et le Jura bernois, mais il entend également procéder à une double démonstration: d'une part, fonder dans la réalité historique la division actuelle entre le nord et le sud, en distinguant les parties «helvétique» et «germanique» de l'Evêché de Bâle et en insistant sur les effets de la Réforme; d'autre part, inscrire le «rattachement» – et non l'«annexion» – de cet Evêché au canton de Berne en 1815 dans une continuité historique, en rappelant l'existence des traités d'alliance (dits de combourgeoisie) unissant l'ancien canton à certaines parties méridionales de l'Evêché.

Cette idée de l'absence *actuelle*, parce que pluriséculaire, d'une «unité jurassienne» se fonde elle aussi sur des études antérieures à l'émergence du conflit jurassien. Nous pensons en particulier aux travaux de V. Moine, qui décrivent le Jura bernois comme une région géographiquement «tourmentée» et «disloquée». Ce «véritable chaos», cette «anarchie géographique» constituent aux yeux du futur conseiller d'Etat bernois la «cause première de l'absence d'unité politique», qui s'explique également par la présence d'un double clivage (économique et confessionnel) dressant entre le Jura nord, rural et catholique et le Jura sud, industriel et protestant, une véritable «muraille de Chine»<sup>9</sup>.

\*\*\*

On le voit, les historiens – et pas seulement ceux qui se sont engagés dans le camp autonomiste – ne sont pas toujours étrangers à l'ab-

sence de contraste entre approche «savante» et perspective «militante», cela d'autant plus qu'ils sont nombreux à revendiquer la possibilité de mener de pair les deux démarches.

On conçoit également que, derrière ces discours historiques, se profilent des enjeux politiques bien précis. D'une part, il s'agit de fonder dans la «réalité» historique, la légitimité d'un projet politique, celle de l'autonomie d'un côté, celle du maintien du statu quo de l'autre. Le recours à l'histoire fonctionne donc ici, dans la logique du militant, comme *matrice explicative* du conflit lui-même.

D'autre part, il s'agit également d'une lutte pour la définition légitime de l'espace jurassien, de son étendue et de ses limites. Comprend-il la ville de Bienne, très vite exclue des projets séparatistes; ou encore le district germanophone de Laufon, que le RJ abandonne définitivement en 1967, en passant progressivement d'une définition historique à une définition linguistique du «peuple jurassien», ceci à la suite de l'échec subi lors du premier plébiscite de 1959.

En fait, selon la formule du géographe Y. Lacoste, «chaque camp choisit dans la réalité ce qui démontre son bon droit et dresse pour tel ou tel phénomène la carte qui convient le mieux à la justification de ses intérêts. C'est dans, bien des cas, sur d'anciennes configurations géopolitiques et sur des tracés de frontières qui ont existé de façon plus ou moins durable, il y a parfois plusieurs siècles, que se fondent les revendications des droits historiques de tel ou tel territoire; les dirigeants de chacun d'eux choisissent parmi la succession des cartes de la géographie historique celle qui est la plus conforme à ses desseins actuels»<sup>10</sup>. La vision rétrospective de chacun des deux camps en présence est largement téléologique, puisqu'il s'agit pour eux, de la même manière, de projeter dans un passé où chaque période obéit à une logique spécifique les enjeux politiques du présent.

\*\*\*

Sans multiplier les citations où ce biais est manifeste, on peut tirer ici un enseignement plus général. Le discours historique – qu'il soit «savant» ou «militant» – verse fréquemment dans cette *double illusion rétrospective* que décèle le philosophe E. Balibar et qui est caractéristique de l'historiographie nationale. Double illusion, en effet, qui consiste à croire, en premier lieu, que «des générations qui se succèdent pendant des siècles sur un territoire approximativement stable (...) se sont transmis une substance invariante»; et en deuxième lieu que «l'évolution dont nous sélectionnons rétrospectivement les aspects de façon à nous percevoir comme un aboutissement, était la seule possible, que cette évolution représente un destin»<sup>11</sup>.

En bref, projet et destin sont, pour cet auteur, les deux figures symétriques de l'illusion nationale, figures qui, sans conteste, sont particuliè-

rement à l'oeuvre dans le conflit jurassien, dont la dimension «nationale» peut ainsi à juste titre être évoquée.

Ainsi, malgré la brièveté de ces propos, on voit que l'analyse de la Question jurassienne offre un cadre de réflexion particulièrement propice pour penser la relation inévitable entre histoire et politique.

Comme le suggère encore Cyrille Gigandet, «ce ne sera pas le moindre des intérêts que d'étudier comment on a créé, utilisé, propagé certaines images du passé qui, progressivement, se sont stéréotypées (...)». Ces images portent à s'interroger, ajoute-t-il, sur «les motifs et la finalité qui peuvent animer l'étude et la connaissance du passé humain. Elles sont aussi révélatrices des limites de l'historien qui, s'attachant à écrire des faits vrais, se heurte non seulement à des difficultés de sources et de méthodes, mais aussi à une mythologie ambiante»<sup>12</sup>.

\*\*\*

Pour notre part, nous estimons nécessaire, pour rendre compte de cette dimension du conflit jurassien, de déplacer le point de vue, de réorienter la réflexion. A nos yeux, il ne s'agit pas de remettre en cause la réalité des faits invoqués par les uns ou par les autres, ni même l'interprétation qui est faite par les protagonistes directs ou indirects du conflit, comme le ferait, par exemple, un historien par un travail de confrontation entre les sources disponibles et les différentes thèses en présence. Autrement dit, il ne faut pas céder à la tentation, qui est grande, d'entrer dans un débat historique qu'il conviendrait plutôt de prendre pour objet d'analyse.

C'est bien pourquoi, au lieu de trancher, de distribuer de bonnes ou de mauvaises notes, il convient plutôt de s'attacher à reconstituer les processus complexes d'élaboration de ces faits, (processus dans lesquels, au demeurant, les historiens sont au premier chef engagés). Penser le passé jurassien, c'est aussi et simultanément penser la manière dont il a pu être pensé<sup>13</sup>.

C'est ainsi qu'il devient pertinent de s'interroger sur l'émergence, le développement et les conditions d'appropriation politique d'une *historiographie nationale* dans le Jura<sup>14</sup>. Celle-ci plonge ses racines au début du 19<sup>e</sup> siècle déjà avec l'ouvrage du Doyen Morel<sup>15</sup>. Elle se poursuit et se développe durant tout le siècle, sous l'impulsion toute particulière de la Société jurassienne d'Emulation, pour trouver une formulation cohérente dans l'entre-deux-guerres avec les études de Virgile Rossel, Paul-Otto Bessire ou encore Gustave Amweg, autant d'auteurs qui ont largement contribué, en forgeant la notion de «peuple jurassien» si lourde de connotations politiques dès 1947, à «inventer le Jura», à le construire par référence à l'histoire, ou plutôt à une des interprétations de l'histoire<sup>16</sup>.

En inscrivant dans les représentations du passé jurassien l'idée de la permanence d'une entité, liée à une continuité territoriale entre l'Evêché et le Jura bernois et fondatrice d'un «peuple jurassien», dont la reconnaissance constitutionnelle, en 1950, constituera l'un des arguments essentiels du RJ, donc, en définitive, en produisant l'idée d'un destin national spécifiquement jurassien, ces ouvrages ont cimenté toute la vision du monde social de ceux qui, en 1947, revendiqueront l'indépendance. Mais pour rendre pleinement compte de cette historiographie nationale, il faudrait faire une analyse fine de ses conditions sociales et historiques de production et des tensions qui la traverse. Car ce n'est pas un des moindres paradoxes qu'offre le Jura: malgré, ou en dépit de l'intégration de l'ancien Evêché de Bâle au canton de Berne, s'est construite une histoire jurassienne conçue selon les paramètres classiques de l'historiographie nationale.

Voilà bien un indice que très tôt déjà, mais dans des conjonctures sociales et historiques changeantes, les réalités jurassiennes ont durablement été perçues par une «élite intellectuelle» comme spécifiques, irréductibles à celles de l'ancien canton. Et il ne fait aucun doute que cette représentation du Jura a fortement imprégné les hommes du Comité de Moutier en 1947 et les a conduits à revendiquer, avec succès, la reconnaissance constitutionnelle du peuple jurassien.

C'est du reste cette année-là, celle du centenaire de la Société jurassienne d'Emulation, que l'historien P.-O. Bessire fait paraître son texte «Jura, entité nationale» dans le livre du Centenaire, texte qui, sans doute, représente la version la plus achevée de l'historiographie nationale. Mais c'est aussi au sortir de la deuxième guerre qu'un autre historien et homme politique, V. Moine, retravaille une perspective historiographique qui nourrira l'ensemble du mouvement antiséparatiste: celle de l'absence d'unité jurassienne.

\*\*\*

Tout est donc en place, en 1947, pour que la Question jurassienne se développe à partir d'interprétations divergentes de l'histoire jurassienne. Il reviendra au RJ, moins de 20 ans plus tard, de réorienter le débat politique, en minimisant la problématique historique au profit d'une problématique linguistique. C'est une dynamique différente qui s'inscrit alors dans un conflit dont la résolution définitive n'a pas encore été trouvée.

B. V.

*Bernard Voutat est professeur à l'institut de science politique de l'Université de Lausanne.*

## NOTES:

<sup>1</sup> PRONGUÉ, B.: «Histoire jurassienne et réalités politiques», *Le Jura, 23e canton suisse*, Porrentruy, Société jurassienne d'Emulation, 1978, p. 16.

<sup>2</sup> GIGANDET, C.: «Histoire et question jurassienne», *Equinoxe*, N° 1, printemps 1989, p. 11.

<sup>3</sup> Il serait fastidieux de citer ici l'ensemble des textes, savants ou militants, sur la dimension historique du conflit jurassien. Le lecteur trouvera un aperçu bibliographique à ce sujet dans notre ouvrage, *Espace national et identité collective*, pour une sociologie politique du conflit jurassien, Lausanne, Institut de science politique, collection «Le livre politique» No 19, 1992, 464 p.; ou encore dans celui de F. Wisard, *Le Jura en question*, Analyse des discours sur «l'unité du Jura», Lausanne, Institut de science politique, «Le livre politique» N° 18, 1988, 223 p.

<sup>4</sup> Cf. par exemple l'ouvrage publié par le Rassemblement jurassien, *Documents sur l'histoire de la principauté de Bâle et sur la souveraineté de l'ancien Etat jurassien*, Delémont, éd. du Jura libre, 1959, 132 p.

<sup>5</sup> L'itinéraire de cet historien jurassien serait intéressant à analyser de façon plus approfondie. Durant la première guerre mondiale, il publie un essai historique très opposé au mouvement séparatiste qui se manifeste alors de façon éphémère dans la presse jurassienne. Il produit ainsi un argumentaire qui alimentera longtemps encore l'argumentation antiséparatiste. En 1935, son attitude semble plus nuancée. Son *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle* souligne certes la «personnalité jurassienne», mais insiste aussi sur la «volonté des Jurassiens de rester suisses et bernois». En 1947, à l'occasion du Centenaire de la Société jurassienne d'Emulation, P.-O. Bessire change de cap, non seulement en conférant un contenu national au conflit jurassien sur le point d'émerger, mais en limitant par avance la légitimité des partisans du canton de Berne, qu'il ne manquera pas de combattre quelques années plus tard.

<sup>6</sup> ÉRARD, V.: «Les racines de l'espérance jurassienne», in *Le Jura des Jurassiens*, Lausanne, Cahiers de la renaissance vaudoise, 1963, pp. 14-15.

<sup>7</sup> BÉGUELIN, R.: «La Question jurassienne», 1815-1963, in *Le Jura des Jurassiens*, op. cit., p. 76.

<sup>8</sup> Cf. notamment deux textes de A. Gasser, *Berne et le Jura (1815-1977)*, Berne, Imprimerie Fédérative S.A., 1978, 75 p; ainsi que *La discorde dans le Jura bernois*, la Question jurassienne à la lumière de la vérité historique et de la réalité politique, Berne, Union cantonale, 1957, 47 p.

<sup>9</sup> MOINE, V.: «Essai d'analyse du Jura et des Jurassiens», *Les Intérêts du Jura*, Bulletin de l'ADIJ, janvier 1944, pp. 1-8; «Histoire et géopolitique du Jura bernois», in *Chronique du Jura bernois*, Zurich, éd. Diriwächter, 1947, pp. 1-32. Ces deux textes très semblables sont rédigés dans le prolongement d'une étude publiée en 1932, «Essai d'histoire jurassienne», dans le *Bulletin pédagogique de la Société des instituteurs bernois*, nov.-déc. 1932, No 5-6, pp. 65-100.

<sup>10</sup> LACOSTE, Y.: «Géographie et Histoire», *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 79, 1985, pp. 291-293.

<sup>11</sup> BALIBAR, E.; WALLERSTEIN, I.: *Race, Nation, Classe*, Les identités ambiguës, Paris, La Découverte, 1988, pp. 117-118.

<sup>12</sup> GIGANDET, C.: «Histoire et question jurassienne», art. cit., pp. 26-27.

<sup>13</sup> Que le lecteur nous comprenne bien. Il ne s'agit pas pour nous d'invalider par avance toute recherche scientifique sur l'histoire, au motif que les connaissances ainsi produites seraient inévitablement instrumentalisées par des intérêts politiques, ou encore que ces connaissances seraient strictement relatives à l'époque – la nôtre – où elles s'élaborent. Nous estimons bien entendu que le projet de l'historien demeure possible et nécessaire. Notre approche, ici, serait donc plutôt celle du sociologue qui s'attache à considérer certains effets des connaissances historiques sur le présent et, dans une certaine mesure aussi, certains des conditionnements que le présent fait peser sur la recherche historique.

<sup>14</sup> Par cette notion, nous désignons l'ensemble des connaissances historiques issues d'une territorialisation de l'histoire (l'histoire du Jura, de la Suisse, etc.) et d'une historicisation du territoire (le Jura en 999, la Suisse en 1291, etc.). La représentation « nationale » du monde social (et des divisions qui le traversent) qui en émane participe au processus d'édification nationale, en inscrivant la nation dans la durée, notamment en lui attribuant une origine. Sur cet aspect, cf. N. Poulantzas, *L'Etat, le pouvoir, le socialisme*, 1<sup>re</sup> partie, Chap. IV: La Nation, pp. 102-138, Paris, PUF, collection Politiques, 1978, 300 p.

<sup>15</sup> MOREL, C.-F.: *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Evêché de Bâle*, Delémont, 1959 (1<sup>re</sup> éd. 1813), 370 p.

<sup>16</sup> ROSSEL, V.: *Histoire du Jura bernois*, Genève, éd. Atar, 1914, 347 p.; BES-SIRE, P.-O.: *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle*, Moutier, éd. de la Prévôté, 1977 (1<sup>re</sup> éd. 1935), 444 p.; AMWEG, G.: *Histoire populaire du Jura bernois, ancien Evêché de Bâle*, (deuxième édition conforme à la première suivie d'un complément de Prongué B., «Le Jura de 1943 à 1973»), Porrentruy, Editions jurassiennes, 1974. Ces différentes études sont heureusement prolongées par la synthèse réalisée par le Cercle d'études historiques dans sa *Nouvelle histoire du Jura*, Porrentruy, Société jurassienne d'Emulation, 1984, 303 p., ouvrage qui, en s'inspirant des méthodes et des points de vue novateurs en histoire, offre une perspective différente et propice à repenser le passé jurassien.